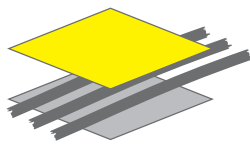


RENTRÉE 2017



BTP CFA
VENDÉE (AFORBAT)
Le réseau de l'apprentissage BTP

Envie de vous perfectionner après un 1^{er} diplôme
ou de vous former directement au métier, préparez le

TITRE PROFESSIONNEL* PLAQUISTE

Niveau V

en 1 an

3 possibilités :
Apprentissage / Contrat pro /
Formation continue

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Réaliser à l'intérieur de bâtiments, l'étanchéité à l'air et la pose de différents systèmes d'isolation thermique et acoustique pour une finition au plâtre sec :

- réceptionner la nature et l'état des éléments déjà réalisés par les autres corps de métiers : menuiseries extérieures, traversées de murs extérieurs comme les aérations et les tuyauteries diverses, réseau électrique en attente.
- fixer selon différents procédés les différents systèmes d'isolation et l'étanchéité à l'air.

Effectuer l'aménagement intérieur de bâtiments, en matériaux secs à base de plâtre :

- **réaliser des plafonds en matériaux secs à base de plâtre** : pose de différents systèmes d'ossatures, fixation des plaques de plâtre et pose de dalles.
- **réaliser des systèmes de doublages sur ossatures et/ou avec des complexes isolants** : fixation avec différents procédés des systèmes d'ossatures, des plaques de plâtre et des complexes de doublage.
- **réaliser des habillages de cloisons sur ossatures métalliques avec cadre huisseries** : mise en place d'ossatures, assemblage de carreaux de plâtre, positionnement et fixation des différents types de bâti et huisserie, mise en œuvre de gaines techniques.

Réaliser des finitions du support : jointement et enduit

Mettre en œuvre des modes opératoires :

- appliquer des procédures et des consignes verbales
- suivre les recommandations prescrites par les fabricants pour la mise en œuvre

Exemples d'ouvrages réalisés :

- Cloisons de distribution, cloisons courbes.
- Conduits et gaines de ventilation, gaines techniques verticales et horizontales.
- Plafonds plans, plafonds courbes.
- Finition et décoration, profilés et éléments décoratifs.
- Finition bande papier et bande armée.

Pré-requis

- ◆ Avoir une entreprise formatrice en plaques et isolation

- ◆ Avoir un niveau 3^{ème}

OU

- ◆ Une expérience professionnelle si possible dans les métiers du Bâtiment
- ◆ Etre titulaire d'un diplôme du Bâtiment

Modalités d'admission

- ◆ **En contrat d'apprentissage pour :**
 - les moins de 26 ans
 - les 26 - 30 ans
- ◆ **Plan de formation de l'entreprise ou contrat de professionnalisation pour :**
 - les plus de 26 ans

Retrouvez sur notre site web une vidéo de présentation des métiers de la Plaque



ORGANISATION DE LA FORMATION

► 1 année de formation en alternance : 420 heures de formation :

- 35 semaines en entreprise
- 12 semaines au CFA + 2 jours d'examen
- 5 semaines de congés

► **Formation professionnelle**

- Atelier, technologie, dessin technique, lecture de plans, métré, communication, mathématiques appliqués

Nota : Un programme adapté en enseignement général et dessin du Bâtiment sera inclus pour favoriser la poursuite d'étude vers un Brevet Professionnel Métiers du Plâtre et de l'Isolation.

► **Formation à la sécurité** : remise d'une carte ou d'une attestation INRS

- Prévention des Risques liés aux Activités Physiques (PRAP)
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- **R408** : Montage et démontage des échafaudages de pied et règles du travail en hauteur



LES SERVICES PROPOSÉS

- ✓ Hébergement et restauration sur place
- ✓ Navette gratuite de la gare TGV et de la gare routière jusqu'au CFA
- ✓ Caisse à outils fournie
- ✓ Suivi de l'emploi du temps et des notes via le portail extranet accessible par notre site web

CONTRAT D'APPRENTISSAGE : LES AIDES FINANCIÈRES

Toutes ces aides sont cumulables.
Simulateur d'aides sur :
www.apprentissage-paysdelaloire.fr

		ENTREPRISES DE			
		- DE 11 SALARIÉS	11 À 249 SALARIÉS	250 SAL. ET +	
ÉTAT	Aide de l'État "TPE jeunes apprentis" la 1 ^{ère} année de contrat d'un apprenti mineur à la signature du contrat.	✓ 4 400 €			
	📄 Dossier obligatoire à compléter en ligne sur ww.alternance.emploi.gouv.fr				
RÉGION	Prime régionale aux employeurs d'apprentis par année de formation quel que soit le niveau et l'âge de l'apprenti, en fonction de son assiduité au CFA.	✓ 1 000 €			
	Aide régionale pour le recrutement d'un 1^{er} apprenti majeur à la date de signature du contrat.	✓ 1 000 €			
	Aide régionale pour le recrutement d'un 1^{er} apprenti quel que soit son âge.		✓ 1 000 €		
	Aide nationale au recrutement d'apprentis supplémentaires. Prime versée versée par la Région après la période d'essai, pour le recrutement d'un 1 ^{er} apprenti ou d'un apprenti supplémentaire par contrat éligible.	✓ 1 000 €	✓ 1 000 €		
	Aide régionale à la professionnalisation pour chaque maître d'apprentissage ayant suivi une formation d'au moins deux jours. Aide reconductible une fois pour une journée de perfectionnement.	✓ 500 €	✓ 500 €		
☎ Aucune démarche. La Région contacte directement l'entreprise. Contact Région des Pays de la Loire : 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr - www.paysdelaloire.fr					
AUTRES DISPOSITIFS	Exonération de charges : Exonération de charges sociales et patronales (sauf accidents du travail et maladies prof.).	✓	✓ inscrite au Répertoire des métiers		
	Exonération de charges : Exonération de charges patronales et sociales (sauf accidents du travail et maladies professionnelles et quelques cotisations patronales particulières : chômage, transport, logement...).		✓ non inscrite au Répertoire des métiers		
	📄 Plus d'infos sur https://mon.urssaf.fr				
	Crédit d'impôt apprentissage pour les formations de niveau V ou IV pour la 1 ^{ère} année de formation. 2 200 € pour un apprenti handicapé ou bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi.	✓ 1 600 €/ apprenti	✓ 1 600 €/ apprenti	✓ 1 600 €/ apprenti	
	Crédit d'impôt compétitivité emploi : 6% de la masse salariale	✓	✓	✓	
📄 Plus d'infos en contactant le service des impôts des entreprises (SIE) de votre secteur					
Contrat de génération pour l'embauche de l'apprenti en CDI avec maintien dans l'emploi d'un senior d'au moins 57 ans ou du recrutement d'un salarié de plus de 55 ans.	✓ 12 000 € sur 3 ans	✓ 12 000 € sur 3 ans	✓ 12 000 € sur 3 ans		
📄 Votre contact : Pôle emploi au 39 95					

Bon à savoir !

Un salarié déjà en poste en CDI dans l'entreprise peut demander à obtenir ce diplôme :

• s'il a moins de 26 ans : possibilité de contrat d'apprentissage, le CDI est alors suspendu le temps de la formation et reprend dès la fin de celle-ci. Le salarié et l'entreprise conservent les avantages du contrat d'apprentissage.

Aides pour les autres contrats

▶ Le plan de formation de l'entreprise

Accessible à tous les salariés quel que soit leur âge et déjà en poste dans l'entreprise. Se rapprocher de l'OPCA pour connaître les modalités de prise en charge.

▶ Le contrat de professionnalisation

Sans condition d'âge. Aides possibles par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans dans la limite de 2 000 €.

Ce contrat peut se coupler avec le contrat de génération.

=> Infos sur : travail-emploi.gouv.fr

▶ Le congé individuel de formation (CIF, Fongécif)

Le candidat reste salarié chez son employeur d'origine et vient en tant que stagiaire dans votre entreprise. La rémunération et les coûts de formation sont pris en charge par l'entreprise d'origine.

SERVICES D'AIDE À LA RECHERCHE D'UN APPRENTI

Carole CAVOLEAU
Développeuse apprentissage
02.51.62.26.29
carole.cavoleau@ccca-btp.fr

Anne MICHENAUD
Conseillère Jeunes et Entreprises
02.51.62.75.15
anne.michenaud@ccca-btp.fr

